



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 SEPTEMBRE 2022 à 20H00**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six du mois de septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le maire, s'est assemblé à la maison des associations, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une huitième séance de l'année.

**Etaient présents :** M. SOULARD Yannick, M. BANCHEREAU Philippe, M. BOSSARD Florent, M. CHARRIER Julien, Mme DAVIET Christelle, M. DURAND Bruno, M. FERCHAUD Vincent, Mme FUSEAU Céline, Mme GENTY Béatrice, Mme GUICHETEAU Anita, Mme GRANJON Françoise, , M. HOUPERT Arnaud, Mme RAFFENEAU Sandra, M. RABILLER Pierre, RAINTEAU Philippe, formant la majorité des membres en exercice.

**Etait excusé avec pouvoir :**

**Etaient excusés :** Mme BELLET Laëtitia, M. MERCIER Gérard, Mme OGER Maud, Mme ROY Françoise.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame FUSEAU Céline ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Approbation du compte-rendu du 12 septembre 2022 :**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

**N°53-2022 : Décisions prises par le maire**

Monsieur le maire présente les décisions qu'il a prises suite aux délégations données par le conseil municipal :

N° DIA	ADRESSE	REF CADASTRALES	DPU	DS	Superficie Totale
08526622C0023	2 Rue du Fretas	ZE 554	non	23-2022	437 m <sup>2</sup>

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ces décisions du maire.

**N°54-2022 : Exonération de la taxe d'aménagement pour les serres professionnelles de moins de 20m<sup>2</sup>**

Comme il l'a été décidé lors du conseil précédent, un taux minoré de 1 % est en vigueur pour les lotissements communaux et le reste du territoire communal est taxé à 2 %.

Conformément à la Loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021, une nouvelle exonération est possible pour les serres à usage professionnel de moins de 20 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de l'exonération des serres à usage professionnel de moins de 20 m<sup>2</sup>.

**Parcelles à taux minoré :**

Secteur	Préfixe	Section	Parcelle
Bellevue 2 première tranche	0	ZE	476
Bellevue 2 seconde tranche	0	ZE	529
	0	ZE	530
	0	ZE	531
	0	ZE	532
	0	ZE	534
	0	ZE	535
	0	ZE	536
	0	ZE	537
	0	ZE	538
	0	ZE	539
	0	ZE	540
	0	ZE	541
	0	ZE	542
	0	ZE	543
	0	ZE	544

**Exonération :**

Exonération	Taux d'exonération
Abris de jardins de jardin, serres professionnelles de moins de 20 m <sup>2</sup> , pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable,	100%

**N°55 -2022 : Sollicitation d'un prêt pour le lotissement du Bouchaud**

Pour permettre de financer les acquisitions de terrain et les travaux d'aménagements à venir, la mairie sollicite un emprunt d'un montant de 700 000€ sur 5 ans. Deux banques ont répondu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du Crédit Agricole pour un prêt à taux fixe de 2.73%.

**N°56-2022 : Avenant à la convention d'utilisation de la cour de l'école privée**

Pour répondre aux besoins du restaurant scolaire, l'école privée met sa cour à disposition pour la pause méridienne. Un avenant à la convention est envisagé pour indemniser l'école privée. Monsieur le maire rappelle la convention existante et précise le caractère durable de la situation en l'absence d'autre solution. Une indemnisation de 1000€ pour l'année scolaire est proposée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'un avenant à la convention indemnisant l'école privée à hauteur de 1000€ par année scolaire.

**N°57-2022 : Convention avec Monsireigne pour la participation aux frais du restaurant scolaire**

Afin de soutenir le coût du restaurant scolaire de Saint Prouant, une convention avec la commune de Monsireigne est possible, dans la mesure où plusieurs enfants Siréné Montains sont accueillis. Monsieur le

maire rappelle le rapport coût par repas pour la collectivité. Pour information, 3991 repas ont été servis pour les enfants de Monsireigne lors de la dernière année scolaire. La mairie de Monsireigne accepte de participer aux frais du restaurant scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de passer une convention avec Monsireigne pour la participation aux frais du restaurant scolaire.

#### **N°58-2022 : Indemnité DOM&CO pour finition de la rue du Bouchaud (Lotissement privé)**

L'entreprise DOM & CO doit réaliser des travaux de finition pour les accès aux parcelles rue du Bouchaud, lorsque les maisons seront construites. Elles ne sont pas toutes construites. Cette société va être dissoute. Elle propose de verser par avance une indemnité pour que la mairie puisse réaliser les travaux. Une convention entre les parties est requise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention permettant la perception d'une indemnité pour travaux.

#### **Questions diverses :**

- Spectacle de Noël : Mme Genty explique qu'un spectacle aura lieu cette année et sera pris en charge par la mairie.
- Visite de Vendée-Tri avec les élus : la visite aura lieu le 24 novembre 2022
- Réunion de point d'étape pour le projet Nouveau cœur de Bourg : la réunion aura lieu le 13 octobre à 18h à la maison des associations. Cette réunion est ouverte à tous.
- Calendrier de la centrale photovoltaïque Guignard : Mr le Maire détaille les échéances des aménagements de la centrale photovoltaïque : mis en service prévue pour l'été 2024
- Territoires Engagés pour la Nature : la commune de Saint Prouant participe au programme et a déposé son dossier à la communauté de communes.
- Recensement de la Population : la commune recherche trois agents recenseurs
- Illuminations de Noël : M. le maire explique que l'éclairage des décorations sera raisonné.
- M. RAINTEAU Philippe annonce que les travaux de voirie rurale pour 2022 sont terminés
- M. FERCHAUD Vincent détaille les projets du PCAET.
- M. DURAND Bruno : avancement des travaux de la mairie
- M. BOSSARD Florent : La rue du Temple sera faite dans cette première tranche de travaux.
  
- Compte-rendu de la Communauté de Communes par Mme GRANJON Françoise :
  - intervention d'un psychomotricien dans les matinées d'éveil dans toutes les communes,
  - Mise en place d'un groupe parentalité
  - Ouverture d'une nouvelle commission ouverte à tous les élus
  - Une aide est prévue pour le BAFA
  - Un guide de l'enseignant est en cours
  - Inauguration des Micro Folies le 10 mars 2023 à Chantonay
  - Trois personnes ont été recrutées par la CCPC, dont une bibliothécaire itinérante.

**Le Maire,  
Y. Soulard**